

LYCEE LOUISE MICHEL

NARBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 juillet 2022

PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ETABLIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Acte n°70 /2021-2022 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer des contrats de maintenance avec la société Air Languedoc Service pour les compresseurs des nouvelles Halles Bois, Véhicules et Technologiques.

Acte n°71 /2021-2022 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention d'adhésion au GRETA-CFA AUDE-PYRENEES ORIENTALES qui verra le jour au 1^{er} janvier 2023.

Acte n°72 /2021-2022 :

Le conseil approuve le règlement intérieur du GRETA-CFA AUDE-PYRENEES ORIENTALES qui verra le jour au 1^{er} janvier 2023.

Acte n°73 /2021-2022 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec la société CEMAFROID pour l'habilitation des enseignants du lycée à la manipulation de liquides frigorigènes (attestation de capacité).

Acte n°74 /2021-2022 :

Le conseil autorise une admission en non-valeur pour une créance irrécouvrable d'internat du lycée.

Acte n°75 /2021-2022 :

Le conseil d'administration modifie les tarifs des objets confectionnés à compter du 1^{er} septembre 2022 selon la liste ci-jointe

Acte n°76 /2021-2022 :

Le conseil autorise des sorties d'inventaire du lycée et du GRETA de l'Aude.

Acte n°77 /2021-2022 :

Le conseil adopte la politique véhicule qui lui est présentée par le chef d'établissement et l'intendant. Il autorise notamment la vente au bout d'une année de détention des véhicules acquis par le lycée qui seront sortis de l'inventaire et leur remplacement par l'acquisition de véhicules neufs.

Acte n°78 /2021-2022 :

Le conseil émet un avis favorable à l'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service au personnel suivant :

- M MARTIN, ARL, en remplacement de M M ROCAMORA

Il propose également que Monsieur DRIF occupe la villa n°3 libéré par M ROCAMORA et M MARTIN l'appartement n°2 libéré par M DRIF.

Acte n°79 /2021-2022 :

Le conseil propose le renouvellement pour la prochaine année scolaire de l'attribution du logement de fonction vacant de M CARPENTIER à M RUQUET dans le cadre d'une COP, sous réserve du renouvellement de l'obtention par M CARPENTIER d'une dérogation à l'obligation de loger. Le tarif du loyer est maintenu à 450 €.

Acte n°80 /2021-2022 :

Le Conseil arrête le calendrier des PFMP des secteurs industriels et tertiaires pour l'année scolaire 2022/2023, conformément aux tableaux ci-joints.

Acte n°81 /2021-2022 :

Le conseil adopte la Décision Budgétaire modificative n°11 qui lui est proposée pour vote.

Acte n°82 /2021-2022 :

Le conseil approuve la liste des projets, voyages et sorties scolaires du deuxième trimestre 2022 qui lui est présentée, et autorise le chef d'établissement à les organiser.

Acte n°83 /2021-2022 :

Le conseil donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire facultatif en ANDALOUSIE en octobre 2022 pour la section euro espagnol dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Le conseil fixe la participation individuelle des familles à 300 €. Le budget total s'élève à 19 764 €. La participation des accompagnateurs est prise en charge par le budget du lycée.

Acte n°84 /2021-2022 :

Le conseil donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de l'échange facultatif pour la section sportive rugby avec le lycée de GALWAY (Irlande) de septembre 2022 à Juin 2023 dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Le conseil fixe la participation individuelle des familles à 50 €. Le budget total s'élève à 7 600 €. La participation des accompagnateurs est prise en charge par le budget du lycée.

Acte n°85 /2021-2022 :

Le conseil donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire facultatif en ANDALOUSIE en mars 2023 pour les élèves de 1ère PCA et STMG dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Le conseil fixe la participation individuelle des familles à 200 €. Le budget total s'élève à 18 940 €. La participation des accompagnateurs est prise en charge par le budget du lycée.

Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance.

Publication du 13 juillet 2022 au 31 août 2022.

Le Proviseur,

Éric BOISSIERE